



Saint-Molf, le 15 avril 2020

Objet :
Taxe d'apprentissage 2020

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos entreprises partenaires. Vous avez en effet accueilli un de nos élèves à l'occasion d'une période de stage professionnel.

Comme vous le savez, nous sommes fiers de permettre chaque année à nos 205 jeunes de développer les compétences nécessaires à leur épanouissement sur le marché du travail grâce à nos sections professionnelles.

A l'approche du 30 juin 2020, date de la nouvelle échéance fixée par la réforme sur la taxe d'apprentissage, reportée en raison du COVID-19, nous nous permettons de vous solliciter à nouveau.

La taxe d'apprentissage représente un enjeu majeur pour notre établissement. Et **il nous est encore possible d'en percevoir la fraction des 13 %**.

Grâce aux recettes de la taxe d'apprentissage, nous pourrions renouveler nos équipements de la salle Soins et Travaux Pratiques, se doter de postes puériculture, procéder au remplacement de lits médicalisés ou encore financer la venue de professionnels.

Vous pouvez poursuivre votre soutien en versant directement votre Taxe à Kerguéneq :

Par virement bancaire : IBAN n° FR76 1470 6000 0300 3041 5300 057

Par chèque à l'ordre de : LPP Kerguéneq

Veillez nous retourner par courrier papier avec votre chèque le **bordereau de versement** joint, ou l'adresser par mail, (si votre versement se fait par virement) à Madame Marie-Luce TROFFIGUE-BIVAUD (kerguenec@cneap.fr).

A réception du bordereau, nous vous transmettrons alors un **reçu libératoire**.

En vous remerciant par avance de votre aide précieuse, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleures salutations.

F. BOUETARD

Directeur